

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 février 2017**

-----  
**Compte-rendu sommaire**

**Étaient présents** : Mmes et MM Jean-Léon CONDÉRANNE, Maire, Christian PÉGUILHÉ, Christian LAMANE, Stéphanie GOMES, Isabelle KAHLA-PÉGUILHÉ, Adjoint, François ARIZA, Elisabeth LAPEYRE, Pascal BORDENAVE, Aline DARRIBÈRE, Florence BIGNES, Nathalie MALÉ et Paula SANTOS.

**Absent(s) excusé(s)** : MM Pierre MOUREU, Christophe LAYAA-LAULHÉ et Xavier HÉRALD.

Mme Aline DARRIBÈRE a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

### **I – Projet station-service et de lavage**

Une rencontre a eu lieu entre la commune, les représentants de TOTAL et la société APTISS, cabinet de maîtrise d'œuvre en charge du montage du dossier.

Lors de cette réunion, il a été décidé de modifier l'implantation des différents projets, afin de respecter les distances de sécurité imposées par la réglementation. Le nouveau plan est en cours d'élaboration par M. DHOTEL, architecte.

Une volonté commune a été exprimée sur l'ouverture souhaitée aux alentours du 15 juin 2017.

L'appel d'offres relatif à ce dossier sera lancé le plus tôt possible.

Les différents concessionnaires eau, électricité et téléphone ont été consultés en vue du raccordement du terrain devant accueillir ces futurs équipements.

Des sondages complémentaires de ce terrain seront également effectués afin de connaître le degré de pollution de celui-ci.

### **II – Aménagement de la Place des Justes**

La rénovation et l'aménagement de la Place des Justes ont été décidés.

Le Conseil municipal a opté pour le béton désactivé sur une surface totale de 245 m<sup>2</sup>.

### **III – Projet appartement ancienne poste**

Le début des travaux a été programmé pour la mi-mars.

### **IV – Extension du réseau électrique – rue du Tauziet**

Suite à une demande d'un permis de construire, le SDEPA fait savoir que cette future construction nécessite l'extension du réseau électrique.

Ce renforcement a été estimé à 10 000 € HT en souterrain. Ces travaux seront financés à 80 % par le SDEPA.

## **V – Emprunt**

La décision de contracter un emprunt nouveau ne pourra être prise qu'après vote du budget primitif.

## **VI – Cavurnes**

Lors de sa visite du cimetière le 20 février, le conseil municipal a décidé d'attribuer des emplacements dédiés aux cavurnes.

Lors de cette visite, il est également apparu que plusieurs tombes sont à l'abandon. Il a été décidé de lancer une procédure de récupération de ces tombes abandonnées.

## **VII – Divers investissements**

Grange servant de local technique : Le conseil municipal a décidé de proposer 40 000 € aux propriétaires pour l'achat de cette grange. Le Maire et le deuxième Adjoint seront chargés de rencontrer la famille afin de discuter de cette proposition, ainsi que de la demande de CU, concernant 3 lots à bâtir. Il n'y aura pas de sortie acceptée sur la route du Lac, mais un accès commun sera créé sur la RD 32, route d'Arzacq.

## **II – Questions diverses.**

### **Panneau d'information défilant au centre médico-commercial**

Un panneau d'information pourrait être installé au centre médico-commercial. Un devis concernant l'installation et la maintenance sera demandé à différentes entreprises.

### **Création d'un CAE – Affaires scolaires**

Un agent sous contrat CAE n'a pas souhaité le renouveler.

Il a donc été décidé de créer un nouveau poste sous contrat CAE pour 20 heures hebdomadaires, à compter du 6 mars 2017.

Il a également été évoqué la question de l'embauche éventuelle d'une personne faisant fonction d'ATSEM titulaire, dans le futur.

Concernant l'école et plus particulièrement les classes bilingues, le versement de la subvention des 3 000 € qui était accordée par « l'ancienne Communauté de Communes du canton d'Arzacq » a été maintenue par la nouvelle Communauté de Communes des Luys en Béarn.

Le Conseil municipal s'interroge sur les frais de fonctionnement relatifs à l'accueil des élèves en classes bilingues. Dès la rentrée de septembre 2017, une participation pour frais de garderie, de cantine et fournitures scolaires, sera demandé aux parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) en bilingue, sachant que leur(s) commune(s) de domicile refuse(nt) de participer à ces frais de fonctionnement.

L'embauche définitive de la directrice du centre aéré par l'Association des Familles Rurales (AFR) est évoquée. Un diagnostic est en cours afin d'étudier la compensation qui pourrait être allouée par les communes à l'AFR, afin de combler le déficit qui serait créé par cette embauche.

#### Ouverture de crédits 2017 pour payer une facture d'investissement

Le conseil municipal autorise l'ouverture de crédits nécessaires au mandatement des factures d'investissement, qui sont à payer avant le vote du budget 2017.

#### Bail Palulos – appartements au-dessus de l'école

Le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération précédente, il a été décidé de conclure une convention avec l'Etat pour le financement des travaux de réhabilitation de deux logements situés au-dessus de l'école.

Dans l'attente de l'enregistrement définitif de cette convention, les deux appartements ont été loués par le biais de « baux transitoires ».

La convention étant à présent enregistrée, il convient de redéfinir ces baux transitoires en baux normaux. Le Conseil municipal donne son accord.

#### Transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité.

Dans le cadre d'une réforme dénommée « Plan Préfectures nouvelle génération », l'Etat a décidé que l'instruction des cartes nationales d'identité serait gérée, comme pour les passeports, par les communes déjà équipées d'un dispositif de recueil.

Dans notre département, seulement 4,9 % des communes sont équipées d'un tel dispositif, ce qui signifie que plus de 95% d'entre elles seraient dessaisies de l'instruction des CNI.

C'est pourquoi le conseil municipal, dénonçant le manque de concertation des élus quant à la mise en place de cette réforme, déplorant l'unilatéralité d'une telle décision qui impactera lourdement la vie quotidienne des citoyens, fait part de ses craintes quant à la désertification rurale et l'inégalité de traitement des citoyens creusées par ce dispositif, se prononce fermement contre ce projet.